

Arrêté N° MA-ART-2026-185

OBJET : Autorisation d'occupation du domaine public, Parking du Champs de Foire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Entp. SEE YOU SUN)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;

Considérant la demande de l'entreprise **SEE YOU SUN (35510, CESSON-SEVIGNÉ)**, pour la mise en service des ombrières, parking du Champs de Foire, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, d'installer deux nacelles, du lundi 06 juillet au vendredi 17 juillet 2026 ;

ARRÊTE

Article 1 : A partir du lundi 6 juillet pour une durée de 15 jours, deux nacelles mobiles interviendront pour des travaux de raccordement électrique sur les ombrières, parking du Champs de Foire.

Article 2 : L'entreprise **SEE YOU SUN** s'engage à ne pas bloquer le parking pendant l'intervention.

Article 3 : L'entreprise **SEE YOU SUN** est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

Article 4 : L'entreprise **SEE YOU SUN** s'engage à s'adapter aux contraintes du site en prenant toutes les précautions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le responsable des services techniques des Monts d'Aunay,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- Le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- Le réseau de bus NOMAD,
- Les Voyages de l'Odon,
- L'entreprise **SEE YOU SUN**.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 24 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU
M^{lle} Martine Javin, adjointe

